



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

N° 5600
Reçue le 10.02.2022
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 27.03.2022
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 10.02.2022

Le Ministre des Communications
et des Médias

Luxembourg, le **09 FEV. 2022**

Personne en charge du dossier:
Michel ASORNE
☎ 247 - 72099

Monsieur le Ministre aux Relations avec le
Parlement
p.a. Service Central de Législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Objet: Demande de prolongation du délai de réponse de la question parlementaire n°5600 concernant
« Equipement chinois dans le cadre du déploiement des réseaux 5G » du 27 janvier 2022 de
Monsieur le Député Fernand KARTHEISER.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la demande de prolongation du délai de réponse à la
question parlementaire reprise sous rubrique avec prière de la transmettre à Monsieur le Président de
la Chambre des Députés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre des Communications
et des Médias

Xavier BETTEL



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre des Communications
et des Médias

Luxembourg, le **09 FEV. 2022**

Personne en charge du dossier:
Michel Asorne
☎ 247 - 72099

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Objet: Question parlementaire n°5600 concernant « Equipement chinois dans le cadre du déploiement des réseaux 5G » du 27 janvier 2022 de Monsieur le Député Fernand KARTHEISER.

Monsieur le Président,

Je vous saurais gré de bien vouloir accorder à mes services une prolongation du délai de réponse à la question parlementaire n°5600 jusqu'au 13 mars 2022.

En effet, il s'avère que la collecte des éléments de réponse en vue de pouvoir répondre aux questions de l'honorable Députée ne pourra probablement pas être achevée endéans le délai de réponse initialement prévu, à savoir jusqu'au 27 février 2022, raison pour laquelle je vous prie de bien vouloir accorder un délai supplémentaire d'un mois au Gouvernement pour répondre à la question parlementaire sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre des Communications
et des Médias

XAVIER BETTEL